

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 001-1733/09/CC

■ LGV Provence Alpes-Côte-d'Azur - Lancement des Etudes Préliminaires

DDEAIAG 09/4090/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 29 juin 2009, le gouvernement confirmait le principe de la réalisation de la LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur, après de longues années d'études.

Quand la LGV Méditerranée a été lancée à la fin des années 1980, elle comprenait une branche vers Montpellier et une branche vers Nice, passant par le nord d'Aix-en-Provence dans la Trévaresse, évitant donc Marseille et continuant ensuite le long de l'A8 dans le Var, évitant donc aussi l'agglomération toulonnaise.

Devant l'importance des protestations, tenant à la fois aux atteintes à l'environnement naturel et humain et à l'absence de bénéfice pour les territoires traversés dans les Bouches du Rhône et le Var, le gouvernement décidait en 1991 à la fois de continuer le projet dans ses branches vers Marseille et Montpellier, qui suscitaient beaucoup moins de polémiques et donc d'abandonner le projet vers Nice.

Durant l'enquête publique de la LGV Méditerranée qui a suivi, les réflexions sur ses suites vers l'Est ont continué.

Une commission officielle d'experts désignée par le Ministre de l'Equipement Bernard Bosson émit l'idée d'une continuation vers Nice par un tracé passant par Marseille et Cuers. Cette idée a été immédiatement relayée par les Maires de Marseille et de Toulon.

Des réflexions ont continué au niveau de la Direction Régionale de l'Equipement et en décembre 1998, le CIADT (Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement du Territoire) décidait de relancer officiellement les études. Celles-ci ont été dirigées par la nouvelle délégation régionale de Réseau Ferré de France et remises au gouvernement en 2003. En 2004, il est décidé d'organiser à leur suite un débat public sur le projet.

Lors du lancement des études préparatoires au débat public, les collectivités unanimes des Bouches du Rhône ont pris parti unanimement pour l'option passant par la gare TGV existante d'Aix en Provence et par Marseille.

Les études ont dégagé parmi les différentes options, un scénario dit « Nord Marseille/Nord Toulon », très compétitif et qui est un tracé passant par Aix-TGV, puis dans Marseille et par Cuers dans le Var.

Le débat public s'est terminé par une unanimité politique des grands élus locaux de la Région en faveur d'une option Aix, Marseille, Toulon et Nice.

Ce scénario a pris la dénomination de « scénario des Métropoles ».

La Commission du Débat Public, dans son bilan, a mis en avant trois familles de scénarios : les scénarios « Côte d'Azur », « Métropoles » et « solutions alternatives » et a constaté le soutien des collectivités en faveur du scénario Métropoles.

Le Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France a décidé alors de lancer des « études complémentaires » sur la LGV, estimant ne pas encore avoir tous les éléments de choix pour lancer les études préliminaires directement préparatoires à une enquête publique. Mais l'option Métropoles est clairement identifiée comme le « scénario de référence » pour ces études et la Communauté du Pays d'Aix s'est jointe aux études.

C'est au cours d'une réunion en février dernier, à laquelle a participé Monsieur le Président de Marseille Provence Métropole au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer qu'a été décidé le recours à une mission d'expertise et de médiation.

Marseille Provence Métropole y a directement apporté sa contribution au sein d'un « Secrétariat Permanent » de suivi mis en place par la mission et par des échanges de vues techniques très denses, qui ont permis des avancées importantes pour l'obtention d'un nécessaire consensus.

En juillet dernier, le choix du scénario « Métropoles du Sud » a donc été confirmé par le gouvernement, qui a constaté que cette solution était la mieux adaptée à la réalisation des grands objectifs de la LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le 16 juillet dernier, le Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France a donc décidé de poursuivre les études sur ces bases, en lançant les études préliminaires de la LGV.

C'est l'objet de la convention de partenariat proposée aujourd'hui au Conseil de Communauté.

Elle réunit le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France, les Conseils Généraux, les quatre plus grandes intercommunalités d'agglomération de la région, toutes concernées par le projet, et le Conseil Régional.

Les études préliminaires doivent se dérouler sur quatre ans, en deux phases.

Il appartient maintenant aux études préliminaires d'apporter des réponses concrètes sur l'insertion du projet, en concertation avec tous les acteurs concernés.

La convention proposée à l'approbation du Conseil présente un dispositif d'études et de gouvernance dense et à la mesure du projet, avec un montant d'études de 86 millions d'euros.

Une gouvernance avec un comité de pilotage, un comité technique, un comité territorial par département et des comités thématiques, est mise en place.

Le plan de financement est le suivant : 50% pour l'Etat et Réseau Ferré de France et 50% pour les collectivités, à parts égales sur un montant total de 76 444 000 euros.

Des participations de Monaco et de l'Union Européenne sont attendues, permettant d'atteindre le financement global des 86 millions.

L'objet des études sera de déterminer les conditions de réalisation de l'infrastructure, tant au plan de son insertion locale, que de son portage. Il peut faire l'objet de phases. A l'issue des études, sera lancée une enquête publique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère stratégique de la LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur vers Nice et l'Italie pour le territoire de Marseille Provence Métropole ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative au financement des études préliminaires sur la LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 :

Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention, et tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2010 et suivants de la Communauté Urbaine.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI